SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND DU 24 JUIN 2022 PROCÈS-VERBAL N° 8

Page 76

Le conseil communal est convoqué à 19 h 00 au refuge du lac de la plage Goncerut.

Mme Pascale Dalla Piazza ouvre la séance à 19 h 02, salue les conseillères et conseillers présents, la municipale et les municipaux ainsi que le syndic. Elle salue la presse en la personne de Massimo Grecco, remercie les personnes qui ont aidé à installer la tente et les membres de la conciergerie pour la mise en place du site et salue le public.

Ordre du jour

1. Appel

Nombre de conseillers présents : 35

Nombre de votants: 34

Excusés: Mmes Miranda Graziella et Sulzmann Hanna, MM. Aberle Mathieu, Gerber Sébastien, Hochstrasser Sylvain, Liechti Nicolas, Mermod Cyril, Messerli Louis, Pirollo Daniele, Pittet David, Raselli Jonathan, Rebeaud Mathieu, Rebeaud Pascal

Absent: M. Yvan Juat.

Le quorum étant atteint, la séance est officiellement ouverte.

2. Approbation de l'ordre du jour

La discussion est ouverte. La Présidente ajoute un point entre les points 6 et 7 :

7. Assermentation d'une nouvelle conseillère municipale

La Présidente ajoute un point entre les points 21 et 22 :

22. Élection d'un membre suppléant pour la commission de recours en matière de taxes et d'impôts communaux

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 34 NON - 0 ABST - 0

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du conseil communal du 9 mai 2022

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 33 NON - 0 ABST - 1

Le PV est accepté à la majorité.

4. Remise du Prix du Mérite

Depuis plus de dix ans, les autorités de notre village, le conseil communal et la municipalité, remettent chaque année le Prix du Mérite Tapa-Sabllia à une personne ayant porté haut les couleurs de notre village. La commission composée de trois membres du conseil (Myriam Omenetto, Hubert Vermot et Soprano Marinelli) et de trois municipaux (Christelle Fresneau, Martin Schnorf et Gabriel David) présidée par moi-même s'est réunie en mars 2022 pour désigner le la lauréat e 2022. Les délibérations n'ont pas été très longues. Très vite, nous avons décidé que cette année le Prix du Mérite serait remis à Mme Christine Binggeli. Quand j'aurai

fini d'énumérer les engagements de Mme Binggeli, vous comprendrez sans doute pourquoi la commission n'a pas hésité longtemps. Monitrice du groupe Enfantines dès sa création, et ce pendant vingt ans, monitrice du groupe Energym depuis une quinzaine d'années, membre de comités d'organisation de nombreuses manifestations au sein de la FSG, encore dernièrement pour la fête cantonale qui s'est déroulée les deux derniers week-ends, Mme Binggeli était toujours active, entre autres dans la recherche de bénévoles. Christine Binggeli a été six ans à la présidence de la FSG d'Yvonand, elle a été l'instigatrice de la participation de la FSG dans les concours fit & fun, elle a été à l'initiative de la course des petits canards dans la Menthue lors des festivités du 1er août, ce qui permettait aux citoyens de plusieurs communes de se retrouver à cette occasion. Christine Binggeli s'est engagée aussi lors de nombreuses manifestations de la Jeunesse, entre autres lors du giron de la Jeunesse à la Mauguettaz et elle s'engage toujours auprès du FC Yvonand. Les mots prononcés par vos collègues, chère Christine, pour vous décrire sont : engagement total, sans jamais baisser les bras, personne sur laquelle on peut compter en toutes circonstances, tempérament admirable, belle collaboration sans anicroche toujours dans une belle entente, jamais avare de nouvelles idées, responsable. Pour vous donner une idée de la longévité de l'engagement de Christine Binggeli et de son énergie, lorsque vous étiez monitrice des Enfantines Christine, vous aviez parmi les enfants votre fille et lors du gala d'ouverture de la fête cantonale le 10 juin dernier, vous étiez sur scène avec deux de vos petits-fils. Chère Christine Binggeli, venez me rejoindre.

Applaudissements, remise du Prix par la Présidente.

La parole est donnée à Mme Binggeli. Elle remercie le conseil pour l'honneur qui lui est fait et la reconnaissance qui lui est accordée par la remise de ce prix. Mme Binggeli revient en quelques phrases sur sa rencontre et son engagement auprès des Tapa-Sabllias d'abord, de la FSG d'Yvonand en 1990 puis du FC Yvonand.

Applaudissements.

5. Communications de la Présidente

<u>Résultats des votations du 15 mai</u>: Les résultats ont été sensiblement identiques à ceux du canton avec un taux de participation particulièrement bas.

<u>Prix du Mérite</u>: L'inauguration aura lieu le vendredi 30 juin à 19 h 00. On se retrouvera sur le pré de l'Hôtel de Ville pour finir l'inauguration de la sculpture en l'honneur des lauréat.e.s du Prix du Mérite. L'année dernière, nous avions dévoilé la sculpture, cette année nous allons l'arroser et boire le verre de l'amitié avec l'ensemble des lauréat.e.s. La population a été invitée à nous rejoindre à cette occasion.

<u>Présidence du conseil communal</u>: La présidence du conseil communal aura dorénavant une adresse mail (<u>presidencecc@yvonand.ch</u>).

<u>Festivités du 31 juillet</u>: Les festivités du 1^{er} août auront lieu le 31 juillet. On vous a donné les informations. Dès 12 h 00, il y aura des animations et une petite restauration au refuge, à 20 h 00 les cloches, à 20 h 15 partira le cortège aux flambeaux qui se formera sur la rue de la Tannerie, puis rue du Lac et chemin des Pêcheurs pour arriver sur la plage Goncerut. Il est de tradition que les autorités du village défilent en tête de ce cortège. Toutes les personnes présentes sont bien évidemment les bienvenues.

6. Lettres et pétitions éventuelles

J'ai reçu deux courriers dont je vous donne lecture dans l'ordre de réception.

Une première lettre dont je vous donne lecture : « Par ces quelques lignes, je vous fais part de ma démission avec effet immédiat. Pour des raisons professionnelles, j'étais dans l'obligation

de trouver un logement proche de celui-ci qui se trouve dans la Broye fribourgeoise, ce qui fait que je dois avec regret quitter le conseil communal. J'ai eu beaucoup de plaisir de débattre des projets divers qui nous ont été proposés, j'ai également adoré les dimanches de votations. Cela m'a permis de découvrir le monde politique de façon différente. Cette année au sein de l'UDC Menthue m'a permis d'ouvrir plein de portes pour mon avenir professionnel. Je vous souhaite plein succès dans la commune et vous prie d'agréer mes salutations les meilleures. Signé David Pittet. »

Une deuxième lettre dont je vous donne lecture : « Cette année a été marquée pour moi de nombreux projets personnels et professionnels, ceci à tel point que je n'arrivais plus à accorder le temps nécessaire pour effectuer dans le plaisir les différentes tâches liées au rôle de conseiller communal. Le futur ne s'annonce guère plus calme et je préfère me retirer au moment de la pause estivale. J'aurais beaucoup apprécié participer à cette dernière séance de groupe et vous partager cela de vive voix, mais encore une fois je ne pourrais me libérer ce soir-là ainsi que le soir du dernier conseil avant les vacances. Par cette lettre, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission dès le 17 juin 2022. Signé Jonathan Raselli. »

7. Assermentation d'une nouvelle conseillère municipale

Mme Lucy Delarze étant seule candidate, elle est élue tacitement au poste de conseillère municipale.

La présidente prie Mme Lucy Delarze de venir devant l'assemblée et celle-ci de se lever.

Assermentation. Applaudissements.

8. Assermentation d'un nouveau conseiller communal

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente Roman Pradervand.

La présidente prie M. Roman Pradervand de venir devant l'assemblée et celle-ci de se lever.

Assermentation. Applaudissements.

Nombre de conseillers présents : 36

Nombre de votants: 35

9. Désignation d'un membre PLR à la commission mobilité et stationnement

Pour le PLR, M. Cyril Ottonin présente Dimitri Perrenoud. Il n'y a pas d'autre candidat. Applaudissements.

10. Communications de la Municipalité

M. Gabriel David

<u>Chantier des Fleurettes</u>: Les travaux sont terminés avec satisfaction. Un remerciement aux entreprises, spécialement à l'entreprise Grisoni. Les propriétaires sont enfin au propre, cela a été assez pénible il faut bien le dire. Question argent, nous n'avons pas reçu encore le décompte final, normalement nous devrions être dans le tir si tout va bien. La réception des travaux se fera dans la deuxième quinzaine de juillet. Le tapis définitif sera posé entre le 14 et le 20 septembre.

<u>Chantier Mauguettaz-Assainissements</u>: On va ouvrir ce nouveau chantier, c'est le chantier qui sera entre le chemin de Brit et la route de Rovray. Ainsi les gens qui sont habitués à avoir des feux à la rue de la Mauguettaz ne perdront pas l'habitude. Les demandes d'offres sont parties.

Dès réception de ces offres, je pourrais établir le préavis et je viendrai devant vous pour l'acceptation. Le début des travaux est prévu en mars 2023.

<u>Réhabilitation de la STEP</u>: Le projet suit son cours. Le PA STEP a été accepté en municipalité le 20 juin. Le PA STEP sera envoyé au canton pour consultation. On attend le retour des remarques du canton pour fin septembre ou début octobre si tout va bien. Sur la base de cette analyse et des remarques, on pourra préparer la suite du projet.

Éclairage public: Je vous avais dit que nous avions quelques soucis avec la programmation des candélabres. La correction a été faite. Il me semble que c'est en ordre mais il faudra que je passe une soirée pour faire le tour et m'assurer que tout est en ordre.

<u>Pesticides</u>: J'ai été à Aqua pro à Bulle. Il y a eu une présentation très intéressante sur les pesticides, mais ce n'est pas réjouissant par rapport à la qualité de l'eau. Ils nous ont beaucoup parlé de tests de filtrations par charbons actifs qui sont assez prometteurs avec un taux d'élimination de plus de 80 % ce qui est assez satisfaisant. J'aurais aimé qu'on nous donne un coût par m³ pour ce traitement mais on aura plus d'informations d'ici cet automne.

Commission consultative transition énergétique: Le 8 avril, je me suis rendu à Montreux pour voir M. Ruiz pour discuter de la création du site internet. Je ne sais pas si tout le monde est au courant, mais comme il y a eu l'abandon du projet de l'EMS à Mortaigue, cela nous change l'installation de futurs chauffages à distance, qui est en relation avec l'installation des PACs. Si on veut mettre un chauffage à distance et qu'on pose des PACs en masse, il est évident que cela sera difficile de demander aux gens de se rebrancher sur un chauffage à distance alors qu'ils ont déjà installé une PAC chez eux. Sur cette base-là, cela m'a coupé mon élan sur le moment. On a fait une réunion avec la commission le 2 juin et, après discussion, on a décidé qu'on allait de l'avant avec les subventions et qu'on n'allait pas faire de retenues par rapport à ces subventions pour les PACs et qu'on ne tient pas compte du projet de CAD par la suite. Il faudra que l'on revoie ça mais pour le moment on n'était pas très favorables. Je vais donc revoir M. Ruiz le 12 juillet pour continuer le projet.

M. Romano Dalla Piazza

Fin des travaux du trottoir de la Mauguettaz : La fin des travaux est prévue le 20 juillet avant les vacances des entreprises. La dernière étape du chantier est extrêmement sensible, elle porte sur le croisement du chemin de Brit avec la rue de la Mauguettaz. Il y a beaucoup de services à préparer là-dessous pour assurer la suite du projet de mon préopinant Gabriel David. Cela va être une opération extrêmement complexe que l'on doit à tout prix réaliser pendant les vacances scolaires pour éviter les risques d'accidents et les difficultés par rapport aux écoliers. Cette route sera définitivement fermée pendant la durée des travaux. Les riverains et les habitants des quartiers devront passer au-travers de l'autorisation de circulation concernant le complexe scolaire, ce qui est une autre nécessité de faire ces travaux pendant les vacances scolaires, car ils devront utiliser la rue Oche-Berthoud. Le projet de trottoir et de limitation de vitesse sera donc terminé le 20 juillet.

Retrait du préavis 2022/02: La municipalité, sur ma demande, a accepté de retirer le préavis 2022/02, demande de crédit pour la création d'un accès pour les transports publics à la gare. Cette décision découle en particulier des échanges de la commission ad hoc, des remarques qui ont été formulées, dont certaines certainement justifiées. Ce projet n'était pas suffisamment acceptable pour la majorité des conseillers représentés, que ce soit la commission des finances et la commission ad hoc. Cela signifie que cette patate chaude sera transmise à ma successeur. Comme elle est très bonne cuisinière, je pense qu'elle arrivera à en sortir quelque chose de positif. On a déjà préparé le terrain avec Lucy Delarze. Les discussions qui vont suivre tourneront autour d'une idée qui a été évoquée au cours de la commission ad hoc qui est

d'essayer d'aménager une zone de manœuvre en empiétant sur le pré mais sans court-circuiter l'accès entre le pré et la salle polyvalente. Il faut qu'on évalue cette possibilité et les conséquences au niveau des places de stationnements, donc une adaptation éventuellement sur le projet qui avait été déposé et éventuellement une pérennisation de la zone de manœuvre comme elle devrait être autorisée par les CFF, car elle n'est toujours pas autorisée par les CFF. On s'est déjà rencontré une fois pour comprendre la raison du refus de délivrance de cette autorisation de manœuvre car cela paraît complètement aberrant. En effet, dans ce canton et dans cette région, la plus grande place devant une gare c'est celle d'Yvonand pour la manœuvre de CarPostal, donc on ne comprend pas et la municipalité ne me contredira pas. On ne comprend pas cet acharnement de la part des CFF pour nous empêcher au minimum déjà de manœuvrer provisoirement sur cette place pour offrir enfin un accès aux personnes à mobilité réduite également à CarPostal. Ma successeur reviendra donc auprès de vous avec de nouvelles propositions.

M. Alexandre Lecourtier

Révision des statuts du SDIS: Un petit retour en arrière : j'ai le plaisir de relancer le processus de révision des statuts du SDIS. Vous n'êtes pas sans savoir qu'on a fait l'exercice à l'automne dernier, que cela s'est soldé malheureusement par un refus de sept communes sur les guarante. ce qui nous oblige à remettre l'ouvrage sur le métier. Le CoDir a décidé de revenir vers les conseillers avec une version simplifiée, l'objectif étant d'introduire dans les buts la prise en compte des Jeunes sapeurs-pompiers. C'est une urgence vitale pour le renouvellement du personnel dans les SDIS, on revient donc maintenant avec un seul sujet qui vraisemblablement avait connu l'assentiment de tous les conseils communaux et généraux et on espère que cela va passer d'une manière beaucoup plus simple. Pour ce faire, on doit à nouveau convoquer une première commission nommée par le conseil communal. Cette commission est chargée de préaviser sur ce projet de statuts qui est un avenant aux statuts actuels. Elle doit donner son avis à la municipalité, qui doit le retransmettre au CoDir d'ici au 15 août. Il y a donc une relative urgence à ce que l'on se réunisse pour que je puisse vous expliquer les tenants et les aboutissants de ce sujet-là. Une fois que ce projet de révision sera finalisé par le CoDir, il reviendra de toute façon devant tous les conseils pour être à nouveau voté, mais sans modification. Ce sera à nouveau comme la dernière fois ou oui ou non. Je prierai les différents groupes politiques de mobiliser les personnes pour que l'on puisse d'ici la fin de la soirée convenir d'un rendez-vous, idéalement la semaine prochaine, afin de transmettre votre avis à la municipalité si possible largement avant le 15 août pour que l'on puisse le valider à nouveau et le transmettre au CoDir.

M. Viktor Zeiter

Quels étaient les arguments des sept communes qui n'ont pas accepté les statuts ?

M. Alexandre Lecourtier

Si vous vous souvenez, cette révision des statuts englobait un certain nombre de choses, avec la modification des buts, l'introduction des Jeunes sapeurs-pompiers et un but optionnel qui était la police du feu. Elle reprenait aussi certaines recommandations qui avaient été émises sur un audit des SDIS, en particulier du SDIS du Nord-vaudois, avec des modifications sur la répartition du nombre de conseillers communaux dans le CoDir, principalement du nombre de représentants d'Yverdon au CoDir et la contrepartie aussi c'était l'abandon des CHF 10.- payés par chaque habitant d'Yverdon. Les sept communes ont refusé sur la base de cet argument, c'est-à-dire d'avancer que les propositions qui avaient été faites d'augmenter les représentants des petites communes ne compensaient pas l'abandon des CHF 10.- par la commune d'Yverdon.

M. Guy-Daniel Beney

Vidéosurveillance sur le site du camping: J'avais dit que j'allais apporter une réponse, non pas à la présidente mais à la conseillère communale Mme Dalla Piazza, concernant l'installation de vidéosurveillance sur le site du camping. Le sujet est assez compliqué, mais se simplifie une fois que nous avons les bonnes informations. J'ai d'abord eu les informations de l'AIY. En effet, ils ont installé huit caméras qui fonctionnent sur le site du camping sans aucune autorisation et aucune demande. J'ai pris contact avec notre inspecteur forestier qui est le représentant du bien-fonds privé de l'État de Vaud, M. Philippe Graf, qui lui n'est pas réellement concerné par ce sujet puisque ce serait plutôt la DGIP qui serait gestionnaire du bienfonds. J'ai appelé le préfet, M. De Icco, et il a pu me confirmer ce que j'avais abordé lors du dernier conseil. Il existe bien deux cas de figure. Les installations installées et gérées par une collectivité publique ou une autorité délégataire de tâches publiques sont soumises à une autorisation via la préfecture, c'est le cas de figure du préavis que l'on a ce soir. La préfecture doit se prononcer dès que c'est une entité publique qui installe sur domaine privé ou sur domaine public une vidéosurveillance. C'était le cas du projet du port. On va me demander pourquoi le port a dû faire une procédure et pas l'AIY, c'est parce que le port, comme je l'avais dit, est un bien-fonds de l'État de Vaud, qui est transféré via une concession à la commune d'Yvonand qui transfère via une convention l'exploitation du port. Initialement, c'est donc l'État de Vaud puis la commune d'Yvonand qui est responsable de la concession du port : une entité publique donc c'était soumis à procédure. Pour ce qui est du cas de figure où le concept de vidéosurveillance est géré par une personne privée, que cela soit un particulier ou une entreprise, au mettre titre que la Coop, la Banque et la Poste, il n'y a aucune autorisation qui est nécessaire, sauf si des intérêts publics prépondérants sont en jeu. Je n'ai pas été plus loin, car où est le curseur des intérêts publics prépondérants. En général, cela se traite quand il y a des plaintes. C'est là que le tribunal décide s'il y a intérêts publics prépondérants ou pas. Les installations privées, même si elles filment du public, ne sont pas soumises à procédures. C'est bien pour ça que le site du camping, étant géré par une entreprise privée l'AIY, sur un domaine privé, ne sont pas soumis à une procédure d'installations de caméras de vidéosurveillances. Par contre, ils doivent respecter la loi fédérale sur la protection des données, principalement en ce qui concerne le traitement et le visionnage des images. Petite précision : il faut savoir que les bâtiments sont érigés sur un DDP, que l'État a délégué en faveur de l'AIY – la commune n'est pas intermédiaire – et un DDP est assimilé à une parcelle privée.

<u>Cambriolage à l'administration communale</u>: Mercredi 15 juin aux environs de 2 h 00 du matin, il y a eu une introduction clandestine avec des dégâts matériels. Les deux vitres de derrière, au niveau de la petite déchetterie ont été brisées, mais aucun vol de matériel n'a été commis si ce n'est un téléphone portable dont la ligne a directement été coupée. La gendarmerie était sur place très rapidement mais après que les auteurs ont pu s'enfuir. Personne n'a été appréhendé. Une plainte a été déposée par la municipalité contre inconnu. Le dossier est en cours.

<u>Collaborateur au bureau technique</u>: Je vous avais annoncé le 14 mars que la municipalité avait engagé M. Andrew Tritz au bureau technique. Son temps d'essai de trois mois étant échu au 13 juin et M. Tritz ayant confirmé qu'il souhaitait continuer sa collaboration, la municipalité a validé son engagement définitif.

<u>État de révision du PDCOM</u>: Suite à la séance du 6 avril de présentation aux groupes de travail, les groupes ont siégé et chaque groupe de travail a rendu son rapport à la municipalité. La municipalité a amené quelques adaptations et le projet final pour l'examen préalable a été validé lundi dernier en séance de municipalité. Ce matin, j'ai eu une séance avec les mandataires pour affiner certains détails et ce document va être transmis comme prévu aux services cantonaux. Nous allons rester dans l'attente de leur position.

M. Philippe Moser

<u>Déroulement des festivités</u>: Vous avez déjà reçu le déroulement de la partie officielle du 1^{er} août. Une erreur s'est glissée dans ce document que vous n'auriez en principe pas dû recevoir. Mme Fresneau ne va pas prendre la parole, il n'y avait pas eu de consultation préalable. Il n'est pas d'usage que la municipalité prenne la parole, c'est réservé au président du conseil communal et à un éventuel invité.

11. Préavis 2022/01 Installation d'un système de vidéosurveillance sur le site scolaire en Brit

Rapports des commissions ad hoc et des finances

Rapport de la commission ad hoc : Rapporteur M. Cyril Ottonin

« Convoquée en séance le jeudi 2 juin dernier à 19h, la commission composée de Madame Graziella Miranda, de Messieurs Viktor Zeiter, Thierry Steiner, Isidro Calvet, Gaël Hedou, Dimitri Perrenoud et Cyril Ottonin, rapporteur, s'est réunie à la salle de la Municipalité du bâtiment communal pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. La commission remercie Madame Christelle Fresneau, municipale, et Monsieur Hugo Dias, responsable du service des bâtiments, de leurs présences et des renseignements fournis. Le préavis qui nous concerne et comme son titre pourrait le laisser entrevoir, il ne s'agit pas d'un système de vidéosurveillance qui observera les lieux en direct mais d'un enregistrement d'images qui ne seront visionnées qu'en cas d'incivilités avérées sur le site scolaire de Brit, principalement pour les dégâts concernant les bâtiments. Ce visionnage est régi légalement et seules des personnes habilitées et la Gendarmerie y auront accès. Un enregistrement est possible seulement si une plainte a été déposée et ceci uniquement pour servir l'enquête. La commission a pris connaissance de certains délits et déprédations qui se sont déroulées sur le site de Brit ces deux dernières années. Elle est convaincue que des démarches doivent être entreprises pour minimiser ces effractions et devraient engendrer une diminution des frais et du temps consacré pour la remise en état. D'un point de vue technique, parmi les quatre offres reçues, le choix s'est porté sur la location via l'entreprise SWISSCOM car elle est la seule proposant un service complétement Cloud ne nécessitant aucun matériel et aucun entretien IT. A contrario, la variante de l'achat d'un système complet imposerait également des frais d'entretien à charge de la commune. Avec une estimation de 4 interventions annuelles les coûts seraient supérieurs. Il est à relever que ce système est extensible sur tout le territoire communal si d'autres lieux devaient être à l'avenir contrôlés. Ceci sous réserve de l'acceptation du conseil communal comme le stipule le règlement communal. D'autres pistes ont également été évoquées pour palier à ces problèmes. La commission relève que des mesures éducatives en complément de celles répressives pourraient être utiles. Elle invite la municipalité à réfléchir à la possibilité de compléter la mesure qui nous est proposée par une mesure socio-éducative. La commission tient à relever que dans ce préavis, la mise en place d'une telle infrastructure concerne une minorité de jeunes voire moins jeunes qui se comportent irrespectueusement. Nous voulons également relever que la partie de ceux qui vont bien, soit la grande majorité, ne soient pas oubliés. Investissons aussi pour eux. Une approche dans ce sens a déjà eu lieu lors du Forum organisé par Village-Solidaire et des projets sont en cours. Le rapport de la Préfecture, obligatoire à la mise en place du système, est en cours de validation et sera présenté au conseil communal dès sa réception. Pour terminer, la commission souhaite qu'un bilan, si possible annuel, soit établi et communiqué au conseil communal. Après délibération, la commission, à la majorité, propose au conseil communal d'accepter le préavis 2022/01 tel que présenté. »

Cette commission propose, à la majorité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de minorité:

Rapporteur M. Gael Hedou

« Comme il vous l'a été présenté précédemment, le préavis numéro 2022-01 concernant l'Installation d'un système de vidéosurveillance sur le site scolaire en Brit a recueilli une majorité d'opinions favorables lors des débats de la commission ad hoc et s'est enrichi de quelques recommandations complémentaires reflétant un débat nourri et constructif durant la séance y relative. J'aimerais pourtant renforcer ici une opinion et des arguments dissidents pour alimenter le débat d'un éclairage différent. La situation qui a poussé la municipalité à déposer ce préavis est absolument inacceptable et les déprédations constatées doivent recevoir une ferme condamnation. Nous ne pouvons tolérer cette prise en otage de la majorité paisible par une minorité malveillante. Il nous faut donc agir, et je ne peux que me féliciter que les autorités communales aient décidé de prendre le problème à bras le corps. Le problème auquel nous sommes confrontés ici relève de l'incivilité. Incivilité, que nous constatons tous, est en augmentation ces dernières années. Les raisons le plus souvent évoquées pour expliquer ces incivilités fustigent la société et son fonctionnement, l'absentéisme et la démission des parents et le manque d'éducation qui en découle, entre autres. Cette incivilité nous, adultes, l'attribuons facilement à la jeunesse en général, cible facile autant qu'indéterminée de notre courroux bien légitime. Mais les déficits éducatifs permettant d'incriminer le manque de civisme dans notre société ne sont pas récents. En conséquence, nous voyons aussi émerger ces incivilités chez les adultes. L'incivilité ancrée chez les jeunes se poursuit à l'âge adulte si elle n'est pas courtcircuitée à la racine et influence l'ensemble de la société durablement et profondément. Il est donc primordial de s'occuper de notre jeunesse et de lui transmettre cette valeur essentielle du vivre ensemble qui a généralement présidé et, il est important de le souligner, demeure toujours une force de la Suisse! Je suis convaincu que ce n'est qu'en établissant un lien humain avec les auteurs de ces incivilités qu'ils soient jeunes ou non, que nous pouvons véritablement agir contre ce qui nous gêne dans les dérives sociétales qui suscitent nos critiques fréquentes. La situation que nous vivons aujourd'hui constitue une opportunité concrète de passer de la contestation passive et facile à l'action concrète et engagée pour un effet à long terme. La réponse qui est proposée par ce préavis est sans doute très efficace localement et à court terme. elle a fait ses preuves pour des objets bien précis à protéger. Mais si l'on applique cette mesure, il est aussi fort à parier que les déprédations vont se déplacer vers des endroits non surveillés, ce qui est déjà le cas aujourd'hui! Cette installation de vidéosurveillance risque donc fort d'être le premier pas d'un jeu du chat et de la souris qui est de nature à menacer le village, à terme, d'une généralisation de la surveillance. Ici, c'est une solution réactive ponctuelle et déshumanisée qui est proposée plutôt qu'une action préventive et sociale pour un acte sociétal sur le long terme. C'est cette dernière que j'appelle de mes vœux et qui est la base de mon engagement ici. Nous avons la responsabilité, à notre échelle, de créer cette société que nous souhaitons tous, et ceci passe nécessairement par l'action longue et difficile certes, mais essentielle d'inculquer et de renforcer dans l'esprit de nos concitoyens le respect de nos valeurs communautaires qui forgent et façonnent notre société. C'est l'application pratique du principe de Confucius qui nous paraîtra à tous évident : « Quand un homme a faim, mieux vaut lui apprendre à pêcher que de lui donner un poisson ». En conclusion, par ce rapport j'aimerais exprimer mon désaccord avec la solution proposée par la municipalité pour faire face aux incivilités constatées. Je demande au contraire que soient mises en place non seulement une solution basée sur l'incitation aux devoirs civiques par le dialogue mais aussi des solutions à long terme pour travailler avec les personnes concernées, à leur intégration dans notre tissu social. Il existe de nombreux exemples dans lesquels des intervenants sociaux, des éducateurs de rue ont permis de régler ce genre de problème. Il est aussi possible de fédérer les habitants des zones concernées pour qu'ils préviennent ces soutiens sociaux en cas de rassemblements avant que les déprédations ne surviennent et que la police n'ait à intervenir. Enfin je demande qu'un projet à long terme soit mis en chantier par la municipalité pour travailler avec notre jeunesse à leur intégration active et les inviter à travailler avec nous sur cette société que nous voulons tous voir émerger. »

Le signataire du rapport de minorité propose de refuser le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 18 mai 2022 à 19h00, la Commission des finances, composée de Mesdames Hanna Sulzmann, Sarah Lecourtier, Marianne Burdet et de Messieurs N'goran Richard Koffi, Florian Breguet, Fabrizio Marzolini, Charles Wernuss s'est réunie à la Petite Amérique – bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal N° 2022/01, relatif à l'objet précité. Étaient présents Madame Christelle Fresneau et Messieurs Hugo Dias, Romano Dalla Piazza. Nous remercions Mme Fresneau qui nous a détaillé la nécessité de l'installation de vidéosurveillance et les coûts engendrés par les déprédations en 2020 et 2021 qui excèdent CHF 10'000.- par année. Il est souligné que l'extension du site avec l'intégration de la Sablliane augmente par ailleurs le risque de préjudices des déprédations. Afin d'assurer la compétitivité et la pertinence de la solution, quatre demandes d'offre ont été effectuées. Swisscom a été retenu, car sa solution CLOUD offre une flexibilité d'exploitation supérieure. notamment en cas d'extension future du système. Il est à noter qu'un montant de CHF 5500.est pris en compte pour assurer la signalisation obligatoire sur le site de la vidéosurveillance. Le coût associé à une nouvelle extension serait proportionnel aux nombres de caméras installées. La réserve pour imprévu est une initiative de la municipalité. Tous les frais d'exploitation, de mise à jour logicielle et de renouvellement du matériel sont assurés par Swisscom et englobés dans le forfait mensuel. La municipalité nous a fourni le tableau comparatif justifiant du choix du prestataire. La Commission des finances, à l'unanimité, vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

Mme Christelle Fresneau

J'aimerais apporter une précision au sujet de la demande auprès de la préfecture. Nous n'avons pas encore reçu l'autorisation définitive mais nous avons reçu cette semaine un préavis favorable.

M. Guy-Daniel Beney

Ce sujet m'a interpelé car on en parle depuis quelques temps. Je me suis permis de prendre contact avec la gendarmerie de Grandson pour connaître la situation. Il y a une nouvelle construction, Borné-Nau, avec un nouveau site scolaire et sportif. Il y avait passablement d'incivilités, certaines très coûteuses. Un préavis a été déposé en 2020 pour la pose de vingtsix caméras dans plusieurs sites de la ville, dont vingt caméras sur le site Borné-Nau. Je ne sais pas exactement à quelle date elles ont été installées et mises en service, mais d'après la gendarmerie, qui intervenait régulièrement dans le cadre de plaintes de la commune de Grandson, aujourd'hui elle n'a plus à traiter de plaintes au niveau des déprédations sur les infrastructures du site. D'autre part, j'ai été sur le site de l'État de Vaud. On y trouve une liste des emplacements des deux-cent-septante-six installations légalisées à ce jour sur des sites publics, donc gérées par des collectivités publiques, sur l'ensemble du canton. Une grande partie, vous pourrez le constater, sont sur des sites scolaires. Je ne fais pas de conclusion autre que celle-ci. J'aimerais juste préciser pour ma part, au vu de l'expérience de certaines communes qui ont installé une vidéosurveillance, que l'installation d'une vidéosurveillance sur le site de Brit semble être une des meilleures solutions adaptées en fonction de la taille de notre commune. Cette installation devrait se révéler positive dans l'avenir.

Mme Anne-Sophie Betschart

Je soutiens le rapport de minorité. Je crois effectivement que les caméras empêchent que les gens viennent faire des déprédations dans le collège, mais ces déprédations, ils vont les faire ailleurs, ils vont se réunir ailleurs et cela ne va rien changer. Depuis longtemps, je pense que la commune d'Yvonand devrait investir cette somme pour un éducateur de rue, un travailleur social ou se mettre d'accord avec les communes avoisinantes pour essayer d'avoir des interventions dans la rue. C'est ce en quoi je crois, je crois que c'est cela l'avenir et que l'avenir ce n'est pas de tout surveiller et de tout réglementer par des caméras. Je suis assez affolée de voir qu'on commence à en mettre partout, pourquoi pas au temple pendant qu'on y est. Ce n'est pas comme cela que l'on va s'occuper de notre jeunesse à Yvonand. Je vais donc totalement soutenir le rapport de minorité.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2022/01, amendé de la phrase « le poste « installation de panneaux d'avertissement » de CHF 5'500.- montant unique, sera imputé au compte 355.3141 (Entretien bâtiments de Brit) » dont les conclusions sont :

- 1. D'autoriser la municipalité à procéder à l'installation d'un système de vidéosurveillance sur le site scolaire en Brit ;
- 2. D'imputer le montant mensuel de l'abonnement de vidéosurveillance de CHF 1'012.75 dans le compte 355.3141 (Entretien bâtiments de Brit);
- 3. D'adapter si nécessaire, à partir de l'année 2023, le budget du compte 355.3141 (Entretien bâtiments de Brit).

OUI - 20 NON - 10 ABST - 5

Le préavis 2022/01 est accepté à la majorité.

12. Préavis 2022/02 Demande de crédit pour la création d'un accès pour les transports publics à la gare

Rapports des commissions ad hoc et des finances

La municipalité a décidé de retirer ce préavis.

13. Préavis 2022/03 Demande de crédit complémentaire au préavis 2021/06 – Réaménagement des surfaces administratives

Rapport de la commission des finances

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 18 mai 2022 à 19h00, la Commission des finances, composée de Mesdames Hanna Sulzmann, Sarah Lecourtier, Marianne Burdet et de Messieurs N'goran Richard Koffi, Florian Breguet, Fabrizio Marzolini, Charles Wernuss s'est réunie à la Petite Amérique – bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal N° 2022/03, relatif à l'objet précité. Étaient présents Madame Christelle Fresneau et Messieurs Hugo Dias, M. Romano Dalla Piazza. Nous remercions Mme Christelle Fresneau d'avoir apporté les justifications de cette démarche et qui reconnaît que la commission des finances a été mise devant le fait accompli. Lorsque le préavis a été accepté, le choix du mobilier n'avait pas été défini clairement et a été estimé sur une base d'achat « IKEA professionnel ». Le Syndic n'a pas souhaité cette option, car elle ne correspond pas aux critères de longévité et de standing pour un bureau communal. Mme Lecourtier signale par ailleurs que les comptes utilisés ne sont pas corrects et propose les corrections suivantes : le compte N°340.3312.1 est à substituer par le compte N°3540.3312.1 et le compte N°110.3313 est à remplacer par le compte N°110.3313.2. De même que d'amortir le montant de CHF 29'879.90 sur une période de 3 ans et pour la première fois sur le compte 2022 et non pas sur le budget 2022. La commission des finances rappelle que les modifications prévisibles de cette nature doivent être communiquées en amont au Conseil communal, respectivement à la Commission, afin qu'ils soient informés d'une telle situation et que la commission puisse intervenir et avoir la possibilité de se prononcer sur une telle modification. Ce mode de faire a déjà fait l'objet de rappels dans le passé. Les membres de la commission des finances partagent par ailleurs un sentiment de « mise devant le fait accompli » qui est ressenti comme un manque de légitimité. La Commission des finances, à la majorité, vous recommande d'accepter le préavis 2022/03. »

Cette commission propose, à la majorité, d'accepter le préavis, avec les corrections dans les conclusions, tel que présenté.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2022/03 dont les conclusions corrigées sont :

- 1. D'autoriser la municipalité à imputer un montant supplémentaire pour les travaux de CHF 32'332.85 ;
- 2. D'imputer le coût des travaux au bilan dans les comptes suivants :
 - a) CHF 2'452.95, compte n° 9143.11 Bâtiment administratif (à amortir).
 - b) CHF 29'879.90, compte n° 9146.01 Mobilier (à amortir).
- 3. D'amortir ces montants supplémentaires comme suit :
 - a. CHF 2'452.95 par le compte n° 3540.3312.1 (et non 340.3312.1) (amortissement obligatoire) et de prélever le montant correspondant du compte n° 9281.11 (fonds de rénovation des bâtiments communaux).
 - b. CHF 29'879.90 par le compte n° 110.3313.2 (et non 110.3313) (amortissement obligatoire), sur une période de 3 ans et pour la première fois au compte 2022 (et non la première fois au budget 2022).

OUI - 33 NON - 1 ABST - 1

Le préavis 2022/03 est accepté à la majorité.

14. Préavis 2022/04 Rapport de gestion 2021

Dépôt et rapport

Réponses aux questions et remarques de la commission de gestion

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2022/04 dont la décision est :

De donner décharge à la municipalité de sa gestion pour l'année 2021.

OUI - 34 NON - 0 ABST - 1

Le préavis 2022/04 est accepté à la majorité.

15. Préavis 2022/05 Rapport financier 2021

Dépôt et rapport

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Charles Wernuss

« Convoquée en séance le mercredi 27 avril à 19h00, la Commission des finances, composée de Mesdames Hanna Sulzmann, Sarah Lecourtier, Marianne Burdet et de Messieurs N'goran Richard Koffi, Florian Breguet, Fabrizio Marzolini, Charles Wernuss s'est réunie à la Petite Amérique – bâtiment de la voirie - pour débattre des comptes 2021. Étaient présents Messieurs Philippe Moser, Syndic et Sylvain Etter, boursier. Convoquée en séance le mercredi 18 mai 2022 à 19h00, la Commission des finances, composée de Mesdames Hanna Sulzmann, Sarah Lecourtier, Marianne Burdet et de Messieurs N'goran Richard Koffi, Florian Breguet, Fabrizio

Marzolini, Charles Wernuss s'est réunie à la Petite Amérique – bâtiment de la voirie - pour débattre de comptes 2021. Étaient présents Madame Christelle Fresneau et Messieurs, Philippe Moser, Syndic, Gabriel David, Alexandre Lecourtier, Romano Dalla Piazza, Daniel Benev, Sylvain Etter, Boursier, Martin Schnorf, excusé. La commission s'est réunie à 4 reprises pour contrôler et vérifier plus en détails certains comptes. Lors de la première séance, nous avons pris connaissance des comptes de chaque dicastère ainsi que des commentaires du Syndic et du Boursier. Sur cette base, nous avons dressé une liste des relevés de comptes et des questions à poser. Ces requêtes ont été remises aux municipaux. Lors de la rencontre avec la municipalité, les éléments de réponse demandés ont été fournis. Nous soulignons que l'année 2021 a bénéficié d'une importante rentrée fiscale unique ainsi que d'une péréquation financière favorable à notre commune qui expliquent une partie significative de l'excédent budgétaire. En remarque générale, la commission insiste sur le respect des suivis des budgets et demande que les dépassements prévisibles soient régulièrement communiqués à la commission ainsi qu'au conseil communal. Afin de comprendre l'impact et de mesurer l'utilité des recommandations de la commission, cette dernière demande au boursier et respectivement aux représentants de la municipalité de bien vouloir organiser un retour d'information annuel. La commission relève et regrette l'utilisation non exhaustive du compte « frais de formation » qui devrait mieux refléter les coûts réels liés à la formation du personnel communal. La commission constate et déplore qu'il n'y ait pas d'organe de contrôle en place pour le « RYMAJE ». Elle souhaite qu'une ou des commissions chargées d'examiner la gestion et les comptes soient mise en place dès 2022. La commission a fourni une liste de préavis ouverts depuis de nombreuses années et qui devraient faire l'objet d'une clôture pour l'exercice à venir. Par ailleurs, elle rappelle ici, afin que la commission et le conseil puisse débattre du rapport financier de manière plus sereine, les dispositions de l'article 94 du règlement du Conseil Communal, qui stipule que le dépôt de ce dernier par la Municipalité doit avoir lieu au plus tard le 31 mai, pour permettre une validation par le législatif (article 100), d'ici au 30 juin. Enfin, la commission soutient les recommandations ainsi que les conclusions formulées par le cabinet d'audit BDO. Elle tient à relever le travail effectué par le boursier communal ainsi que par la municipalité et les remercie pour la bonne gestion des deniers publics. La commission des finances, à l'unanimité, vous recommande d'adopter les comptes de l'exercice 2021. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2022/05 dont la décision est :

D'adopter les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2021.

OUI - 35 NON - 0 ABST - 0

Le préavis 2022/05 est accepté à l'unanimité.

16. Élection du Président pour l'année 2022-2023

Pour le PLR, M. Charles Wernuss présente M. Cyril Ottonin.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le nombre de candidat étant égal au nombre de siège, M. Cyril Ottonin est élu tacitement Président du conseil communal d'Yvonand pour l'année 2022-2023. Applaudissements.

17. Élection du Vice-Président pour l'année 2022-2023

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente Stéphane Gurtner.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. Le nombre de candidat étant égal au nombre de siège, M. Gurtner est élu tacitement. Applaudissements.

18. Élection de deux scrutateurs pour l'année 2022-2023

Pour le PS, M. Clément Porchet présente M. Isidro Calvet.

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente Mme Catherine Rey.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, les scrutateurs sont élus tacitement.

19. Élection de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2022-2023

Pour le PLR, M. Cyril Ottonin présente Mme Laura Marques.

Pour le PS, M. Clément Porchet présente Mme Zoé Gander.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, les scrutatrices suppléantes sont élues tacitement.

20. Élection de la commission de gestion pour l'année 2022-2023

Pour le PS, M. Clément Porchet présente Mme Zoé Gander et MM. Isidro Calvet et Christian Vuadens.

Pour le PLR, M. Cyril Ottonin présente Mme Laura Marques et M. Mathieu Rebeaud.

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente Mme Catherine Rey et M. Sébastien Gerber.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, les membres de la commission de gestion sont élus tacitement.

21. Élection des suppléants à la commission de gestion pour l'année 2022-2023

Pour le PS, M. Clément Porchet présente M. Sylvain Hochstrasser.

Pour le PLR, M. Cyril Ottonin présente M. Daniele Pirollo.

Pour l'UDC, M. Viktor Zeiter présente M. Roman Pradervand.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, les suppléants à la commission de gestion sont élus tacitement.

22. Élection d'un membre suppléant pour la commission de recours en matière de taxes et d'impôts communaux

Pour le PLR, M. Cyril Ottonin présente M. Soprano Marinelli.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, M. Marinelli est élu tacitement.

23. Rapport de la Présidente du conseil communal

Une année à la tête de notre conseil, une année première citoyenne de notre village. Quelle magnifique expérience ! Lorsque j'ai été désignée à cette fonction, je n'avais pas vraiment idée de ce qui m'attendait, si ce n'est une angoisse certaine de devoir prononcer le discours du 1^{er} août. Quel ne fut pas mon soulagement lorsque, pendant mes vacances, j'ai reçu l'information que les festivités du 1^{er} août devaient à nouveau être annulées, en raison des intempéries cette fois. Bien sûr, il n'y avait pas de quoi se réjouir, mais je l'avoue devant vous, j'ai quand même exulté à la lecture de mon SMS. Voilà une année de présidence qui commençait fort bien. Puis ce sont enchaînées les séances de bureau, les séances du conseil, les journées de votations, les journées d'élections et toujours avec autant de plaisir. Quelle en est donc la recette ? Un peu à

la manière de Peau d'Âne, je vous dirai que dans un bureau sympa, il faut mettre une secrétaire, un Vice-Président, des scrutateurs et des scrutatrices et vous obtiendrez un bureau efficace. Ce fut un réel bonheur de travailler avec tout ce beau monde, sans reproche, sans partisanisme, mais tous et toutes avec le souhait de travailler dans une bonne ambiance et avec efficacité. Très sincèrement, je tiens à vous adresser, Pauline, Cyril, Catherine, Laura, Florian, David et Natacha, mes très chaleureux remerciements. C'est un peu bateau, mais sans vous mon année de présidence n'aurait pas été aussi agréable. Lorsque j'ai entamé cette année, j'avais l'ambition de rapprocher les jeunes des autorités communales et de créer en collaboration avec l'école un conseil des enfants. Malheureusement je n'ai pas pu mener à bien ce projet. Chaque année, lorsque nos groupes doivent désigner la personne qui assumera la présidence du conseil, c'est toujours un grand moment de solitude. « Je n'ai pas le temps, j'ai trop d'engagements, je ne peux pas ». Il est tout à fait compréhensible d'être réticent à l'idée d'assumer ces tâches et de partir dans cette aventure. Mais franchement, je ne saurais que vous encourager à sauter le pas. Vous aurez l'occasion de connaître et de comprendre encore plus le fonctionnement du conseil et de notre commune. Aujourd'hui, si je devais formuler un vœu, ce serait que nos instances communales aient davantage recours à des démarches participatives impliquant l'ensemble de nos concitoyens. Je termine aujourd'hui avec une réelle fierté d'avoir rempli cette fonction et je souhaite très sincèrement une très belle année de présidence à Cyril Ottonin. Merci à vous.

Applaudissements.

24. Propositions individuelles et divers

M. Christian Vuadens

Comme vous tous, j'ai vu dans le Tapa-Sabllia que la municipalité voulait mettre de l'ordre dans le dépôt des kayaks et autres planches à voiles qui se situent sur la plage Goncerut. Je trouve que c'est bien mais j'aimerais demander ce qu'il en est des épaves de pontons plastifiés dont nous avions voté l'élimination il y a deux ans qui se situent entre le Village des Pêcheurs et la digue de la Menthue.

M. Alexandre Lecourtier

Les pontons sont des propriétés privées, la municipalité ne s'est nullement engagée à les éliminer pour le compte du privé qui en est le propriétaire.

M. Christian Vuadens

Je n'avais pas compris ça. Je pensais que vous deviez contacter les propriétaires pour leur demander d'évacuer ces épaves. À ce moment-là, on ne fait rien parce que ce sont des propriétés privées. Quand un citoyen commet une petite infraction, par exemple envoyer une petite goutte d'eau qui vient d'un petit toit sur la propriété de la commune, il reçoit une lettre car c'est quelque chose qui n'est pas normal et vous y mettez de l'ordre. Là, c'est un lieu qui est pollué par des épaves et il faut régler ce problème. Si ce n'est pas la municipalité qui fait, c'est qui ?

M. Alexandre Lecourtier

Je vous rappellerais juste que le Village des Pêcheurs fait l'objet d'une procédure devant le tribunal des baux pour un démontage et une expropriation, quoique pas une expropriation puisqu'ils ne sont pas propriétaires du bien-fonds. Cela fera donc partie du tout.

M. Cyril Ottonin

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre confiance. Mes remerciements vont aussi à la Présidente pour m'avoir invité à toutes les séances du bureau. C'est avec plaisir que j'y ai participé et j'ai ainsi pu me familiariser avec les travaux qui m'attendent ces douze prochains mois. Le calendrier des séances du conseil 2022-2023 a été établi et vous sera transmis prochainement. Néanmoins, vous pouvez noter la date de la prochaine séance sera le lundi 29 août. Concernant la fête nationale, j'aurai l'obligation de sortir de ma zone de confort à moins

que le temps n'en décide autrement. Je vous souhaite à toutes et à tous ainsi qu'à vos proches un bel été et de bonnes vacances.

M. Philippe Moser

Nous voici déjà au terme de la première année de cette législature 2021-2026. Elle a été particulière à plus d'un titre, mais ce soir c'est surtout d'un compagnon de route que je veux vous parler. Mon cher Romano, tu quitteras dans quelques jours la municipalité et ce soir tu as participé à ton dernier conseil communal en tant qu'édile. Je ne peux te laisser partir sans t'adresser quelques mots. Savez-vous sur quelle formule repose l'éthique des « Compagnons du devoir »? La voici : « ni se servir, ni s'asservir, mais servir ». Je pense qu'elle peut aussi s'appliquer à nous, les municipaux, et en particulier à Romano Dalla Piazza. Pendant ces plus de huit années passées au sein du collège municipal, Romano ne s'est jamais servi (heureusement), ne s'est jamais asservi (ce n'est pas son genre), mais a mis tout son cœur, toutes ses compétences et une bonne partie de son temps au service de notre commune. Les projets que tu as initiés et pilotés sont nombreux. Ils ont un point commun : fournir à la population des prestations de qualité et améliorer notre qualité de vie. Sans être exhaustif, on peut mentionner les trottoirs (une histoire d'amour), la route de Rovray et ses alentours, le pré de l'Hôtel de Ville, le terrain de football, la gestion des déchets et ses règlements, les aménagements extérieurs du bâtiment administratif, la mobilité douce, le développement durable, le marché et j'en passe. Romano, tu as souhaité retrouver du temps pour toi et ta famille après en avoir beaucoup consacré aux autres. Je le comprends aisément. Je tiens ici à t'adresser, en mon nom et au nom de la municipalité, un très sincère et grand merci. Travailler avec toi a été un plaisir et un enrichissement. Ta personnalité, ton savoir, tes idées ont été des atouts importants et appréciés par la municipalité et la commune. Tu as été un vrai compagnon. Je te souhaite bonheur, santé et plaisir dans ta vie et dans tes futures activités. Merci de transmettre aussi mes sincères remerciements à Madame pour sa patience. Si comme Pénélope elle a tissé un drap en t'attendant, il doit avoir aujourd'hui une belle surface. Merci de votre attention et bel été à tous.

Applaudissements.

M. Romano Dalla Piazza

Merci infiniment. Ce jour marque la fin d'un périple et le début d'une aventure pour Lucy Delarze. Je me souviens y avoir sauté à pieds joints, dans le plat, il y a plus de huit ans. Je ne connaissais pas les ingrédients, il a fallu tester quelques recettes, assembler les ingrédients, trouver la formule pour convaincre, créer, construire mais surtout écouter, s'ouvrir aux autres, un peu se dévoiler, mais pas trop. Il faut aussi une once de rêve et d'audace, ces épices qui relèvent un bon plat. Et si j'associe mon parcours à la cuisine, c'est également un clin d'œil à Lucy qui n'a rien à apprendre dans ce domaine. Je tiens encore à remercier celles et ceux qui m'ont accompagné dans cette course folle de projets. Ils se reconnaîtront dans mes paroles. Pour terminer, je tiens à remercier ma famille, mon épouse chérie, mes enfants. Ils ont eu la patience de prêter mon temps, celui du conjoint, du père, au service de notre collectivité. Sans eux, sans vous toutes et tous, rien de ce que j'aurais pu proposer n'aurait été réalisé. À vous toutes et tous, je vous souhaite de trouver le chemin du succès au service de notre pays, de notre canton et de notre commune. Merci.

Applaudissements.

Mme Pascale Dalla Piazza

La parole n'étant plus demandée, nous pouvons passer au contre-appel.

Excusés : les mêmes. Absent : le même. La séance du conseil est close à 20 h 44. La Présidente remercie l'assemblée pour sa participation. Elle souhaite à chacun une belle soirée et un bel été. La prochaine séance du conseil communal aura lieu le lundi 29 août à 20 h 00, au forum.

Le Président

Cyril Ottonin

La Secrétaire

Pauline Héritier